

1340

Par la grace de Dieu

Nous Louis Prince & Nassau, Duc & Dillingen,
Comte & Saarbrück en & Saarwerden, Seigneur & Lahro, Mahlberg,
Wiesbaden en d'Idstein, Lieutenant Général des Armées du Roi,
Colonel Propriétaire d'un Régiment d'Infanterie au service & France,
Chevalier des Ordres pour le mérite militaire, De l'Elephant & des^{ts} Hubert

Par la grace de Dieu Nous
Catherine Princesse Requante & Nassau-Saarbrück,
Duchesse & Dillingen.

Reconnaissons par ces présentes, pour Nous,
Nos héritiers et Successeurs, que voulant rembourser le S^r Cess^r Bees d'une
somme de Cent soixante et dix mille livres, qui lui restait due sur la terre du
Duché de Dillingen, sous les hypothèques énoncées par contrat passé
à Paris le 28. mai 1789. pardevant M^{rs} Delisle et son Confrère,
Notaires, M^{rs} Alexis De Colbois, Chevalier, Conseiller
intime d'Etat de S. A. R. l'Electeur de Trèves, Prince de
Saxe et de Sologne, Notre Conseiller intime et Commissaire
Plénipotentiaire du Commerce et des Finances, Chevalier
Commissaire de l'ordre noble de S^t Hubert, et la Dame
Marguerite Alberte De Marne-Boncourt, son Epouse,
demeurans actuellement à Saarbrück, Nous ayant prêté,
pour l'espace de deux ans, à commencer du premier Janvier de la
présente année, la somme de Quatrevingt Mille livres

au cours de France, en bonnes espèces d'or et d'argent sonnantes, dont Equivalence,
renouant à toutes exceptions à cet égard, laquelle somme nous employons
au remboursement de la majeure partie de la somme de Cent soixante dix mille
livres due au S^r. Cers Beer, Nous promettons et assurons à
M^{rs}. et à M^{lle}. De Crolbois de rembourser et restituer en
bonnes espèces d'or et d'argent, leur prêt de Quatrevingt mille livres
pour le premier janvier, 1793, et d'en acquitter les intérêts à commencer du
premier du mois présent, à cinq pour Cent dudit Capital, faisant
Quatre mille livres, payables de six mois en six mois, à raison
de Deux mille livres par chaque terme, sans aucune réserve, ni
autre exception quelconque; subrogeant les dits S^r. et
Dame Créanciers dans tous les Droits dudit S^r. Cers Beer;
Nous leur constituons pour hypothèque, notre terre et Duché
de Willingen, les revenus en dépendans, et en outre spécialement
les sommes que nous avons placées sur la Caisse du Pays
et sur notre Chambre des finances, par Contrats passés devant
Nos J. Baillages, et autres officiers à ce commis et homologués par
notre Conseil de Régence. Nous nous de plus à toutes exceptions
générales et spéciales, telles qu'elles puissent être, sous notre
garantie et les clauses des hypothèques ci-dessus.

En foi de quoi Nous avons passé le présent Contrat
de Nous signé et scellé de Nos armes et contresigné par notre
Conseiller Intime du Cabinet, et sera ce Contrat enregistré où besoin
il sera pour y avoir recours le cas échéant.

Fait à Saarbruck le deux janvier mil sept cent quatrevingt
onze.

Le Prince & Nassau Duc de Dillingen.

La Princesse & Nassau Duchesse de Dillingen.

Par leurs Altesses Sérénissimes

Signé, Leckberg.



Copie de la lettre de M. Grotes, Conseiller
Directeur de la Chambre des finances de
Prince de Nassau Saarbuck à M. de
Crolbois de Ferswald, au dale de cette ville
le 4. Juillet 1792.

Monsieur

S. A. S. ^{me} nous a gracieux Maître s'est décidé d'avoir
faire rembourser vers la fin de la présente année
les 80,000^{fr} que vous avez bien voulu lui prêter.

C'est en conséquence d'ordres de ladite Altesse
que j'ai l'honneur, Monsieur, d'avoir prévenu à l'avis
de ce remboursement, afin que vous puissiez
prendre les mesures convenables à cet objet.

Daignez agréer l'assurance de la considération
distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Monsieur, V^{re} Ch. T. O. S. signé Grotes.

Je déclare que le capital dont il s'agit,
n'a pas été remboursé à M. de Crolbois, et que
l'avis lui en en due compte des 4. Juillet
1792. fait à Wiesbaden le 10. Juin 1801.

signé Grotes.

Cous. de la Chambre des finances,
de S. A. S. m^{te} le. ^{me} Regent de
Nassau usingen.

1840
The first of the year
has been a very dry one
and the crops are
very poor.

The second of the year
has been a very wet one
and the crops are
very good.
The third of the year
has been a very dry one
and the crops are
very poor.

The fourth of the year
has been a very wet one
and the crops are
very good.
The fifth of the year
has been a very dry one
and the crops are
very poor.